

PROCES-VERBAL

REUNION DU BUREAU FEDERAL N° 4/2018
Jeudi 12 avril 2018
9, avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris

Présidence	André GIRAUD
Présents	Daniel ARCUSET, Jean-Marie BELLICINI, Laurent BOQUILLET, Michel HUERTAS, Jean-Yves LE PRIELLEC, Christine MANNEVY, Martine PREVOST, Christian ROGGEMANS, Valérie SAILLANT, Jean THOMAS, Anne TOURNIER-LASSERVE, Christine VIRLOUVET, Patricia ZUGER
Excusé	Patrice GERGES (DTN)
Assistent	Frédéric SANAU (Directeur général), Alain MARTRES, Pierre WEISS
Invité excusé	Didier VAREECKE

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

André GIRAUD ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 3 du 16 mars 2018

Après prise en compte des corrections proposées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. INTERVENTION DU PRESIDENT

L'intervention d'André GIRAUD porte essentiellement sur 3 points.

➤ Le Président fait d'abord un retour sur le Comité directeur du 30-31 mars. Il remercie toutes les personnes qui ont préparé cette réunion. Le format qui prévoit une 1^{ère} partie le vendredi en fin d'après-midi semble convenir à tous. Il favorise des discussions sereines sur tous les sujets abordés. André GIRAUD remercie le Trésorier général, Jean THOMAS, pour sa présentation des comptes 2017 et du budget 2018.

Lors de l'Assemblée générale de Lyon, l'exercice sera un peu différent. Tous les délégués de Ligues n'ayant pas les compétences pour analyser les documents envoyés, André GIRAUD propose, à l'image de ce que faisait Christian ROGGEMANS, une présentation par chapitre pour une meilleure compréhension.

Il souhaite par exemple montrer tous les efforts faits en 2017 pour apporter une aide aux clubs.

Anne TOURNIER-LASSERVE est d'accord pour une présentation accessible à tous car les documents « officiels » ne sont compréhensibles que par des personnes ayant de réelles compétences en comptabilité.

✓ Le Président aborde ensuite les accusations concernant Pascal MACHAT et Giscard SAMBA. Il avait annoncé lors du Comité directeur que deux « affaires » risquaient de « sortir » dans la presse. Il ne se doutait pas que ce serait le cas dès le lendemain. Il a alors été très fortement sollicité par les médias, tout comme Patrice GERGES et Frédéric SANAUR.

Les deux cas ne sont pas similaires.

Pascal MACHAT, cadre d'Etat, est accusé de comportement inapproprié. Il est passé la veille devant la Commission de discipline de la FFA qui n'a communiqué ses conclusions à personne.

Le cas de Giscard SAMBA, entraîneur du club de Créteil, est différent.

Les deux « affaires » étant judiciairisées, le Bureau Fédéral soutient, en attendant que la justice se prononce, les mesures conservatoires qui ont été prises pour que les deux entraîneurs cessent leurs missions auprès des athlètes.

La Ministre des sports a appelé André GIRAUD et souhaite être associée à une campagne de prévention que la FFA pourrait mener.

Le Comité de l'athlétisme féminin a envoyé des propositions concrètes d'actions pouvant, pour certaines, être mises en œuvre après étude par le prochain Bureau fédéral).

➤ Le dernier point abordé par le Président concerne le nouveau cycle de fonctionnement entre élus, DTN et Direction générale.

La bonne cohésion du triptyque Président/Directeur général/Directeur Technique National va permettre d'améliorer le fonctionnement de la FFA.

Le Bureau fédéral et le Comité directeur fixent les grandes orientations. Le Directeur général voit ensuite avec les Directeurs des services comment « mettre en musique » sans prise d'initiatives individuelles.

André GIRAUD rappelle les missions de Daniel ARCUSET et d'Anne TOURNIER-LASSERVE.

Anne TOURNIER-LASSERVE, en charge du haut-niveau, est en lien avec la DTN.

Pour Daniel ARCUSET, les relations entre les 3 composantes de la Fédération reposent sur le respect, la compréhension, les fonctions, les prérogatives.

Anne TOURNIER-LASSERVE souligne aussi la nécessité pour chacun de rester à sa place dans son domaine de compétences. Il ne faut pas que plusieurs élus agissent dans les mêmes champs d'intervention.

Frédéric SANAUR confirme la nécessité de cohérence dans une communication qui doit rester fluide. En cas de problème, il ne faut pas hésiter à l'en avvertir.

En conclusion, André GIRAUD se réjouit que toutes les grandes orientations aient été mises en œuvre, ou le soient prochainement.

➤ Le Président fait part de la candidature de Jean-Jacques GODARD pour être membre de l'IAU (International Association of Ultrarunners). Le Bureau fédéral donne son accord.

L'IAAF vient de lancer l'idée d'un « Global running day » qui se déroulera le 6 juin. Il s'agit d'organiser un mile dans les rues de 24 capitales. Compte tenu du délai très court, la FFA ne participera pas à cette manifestation imaginée par les services de communication de l'IAAF en s'appuyant sur un concept déjà existant, comme le précise Laurent BOQUILLET.

Le 23 juin, le CNOSF organise la « Journée olympique ». 24 courses ont déjà été choisies dont 22 labellisées. Il sera demandé que tous les participants soient titulaires du « Pass running ».

A Paris il s'agira d'un relais en nocturne sur la distance de 2024 mètres. La FFA assurera également des animations (Diagnoform') sur les berges de la Seine.

Le financement est assuré par le COJO, le CNOSF et la Mairie de Paris.

Michel HUERTAS regrette que les précisions sur cette Journée olympique aient été communiquées tardivement. Des clubs auraient peut-être demandé que leur course soit labellisée.

Ce même weekend ont lieu les Championnats de France de 10 km à Liévin. Cette épreuve pourrait faire partie des 24 courses associées à la « Journée olympique ».

André GIRAUD fait un point sur la Ligue de Polynésie française où la situation est compliquée suite à la dissolution du Conseil fédéral. IL suit le dossier avec Pierre WEISS.

Daniel ARCUSET était présent lors :

- d'une réunion avec la Municipalité d'Orléans et la Ligue du Centre le 26/03 matin et l'après-midi pour la présentation du PPF
- d'une réunion de travail le 10/04 à la Mairie de La Roche-sur-Yon pour la réfection du Stade Jules LADOUMEGUE

Jean-Jacques GODARD, Vice-président de la CNCHS a représenté la FFA aux Championnats du monde ISF/UNSS de Cross-Country les 03 et 04 avril à Paris

4. INTERVENTION DU TRESORIER

Jean THOMAS revient sur les aides accordées aux clubs pour les déplacements des athlètes à des Championnats de France. Il avait été acté lors d'un Bureau fédéral que ce serait aux clubs de faire la demande. Cette solution ne paraît pas satisfaisante.

Il propose que ce soit la CFB qui calcule les sommes revenant aux quelque 400 clubs et que les notes de crédit soient envoyées aux Ligues.

Anne TOURNIER-LASSERVE souligne que des Ligues tardent beaucoup trop pour verser aux clubs les sommes qui leur reviennent.

Le Trésorier propose qu'une note soit envoyée aux Ligues demandant le reversement aux clubs sous 15 jours. D'autre part, les clubs seraient avertis du montant de l'aide que la Ligue a reçue et qui doit leur être reversée.

Le Trésorier rappelle une nouvelle fois que toute dépense doit faire l'objet d'une demande d'engagement. Il reprend ce qu'a dit Frédéric SANAUR en Comité directeur : « On ne peut pas dépenser l'argent que la FFA n'a pas ».

Les différents documents financiers nécessaires à l'Assemblée générale de Lyon vont être mis en ligne.

Jean THOMAS regrette que les Trésoriers de Ligues ne soient pas toujours bien formés.

Il a constaté que dans les Assemblées générales de Ligues, les documents présentés et les commentaires fournis étaient souvent insuffisants.

Compte tenu des budgets importants des nouvelles Ligues, il serait intéressant de proposer des formations à ceux qui en ressentent le besoin et d'envisager une réunion commune de tous les Trésoriers de Ligues.

Il conseille également aux Ligues qui ne disposent pas des compétences nécessaires, de recourir aux services d'un cabinet comptable, notamment pour l'établissement des comptes annuels.

Christine VIRLOUVET signale que des modules spécifiques de formation sont prévus sur ce sujet par l'Organisme de formation (OF) à destination des dirigeants (trésoriers) de Ligues, de Comités départementaux ou de clubs.

Lors de la dernière réunion du CNDLT, un Président de Ligue a émis l'idée d'aider la Fédération à éviter les recours aux facilités bancaires en versant à la FFA de façon anticipée le produit des licences.

Jean THOMAS est heureux de la prise de conscience des difficultés financières de la Fédération et prend acte de cette proposition mais il rappelle que l'objectif prioritaire est bien de reconstituer les fonds propres.

Christine VIRLOUVET se demande à quoi correspondent les sommes prévues en recettes au budget pour les formations de Dirigeants et d'Officiels. Des questions lui seront probablement posées à Lyon lors de l'atelier-conférence sur l'OF car ces formations ont toujours été gratuites.

Frédéric SANAUER explique que l'idée est de donner à l'OF des moyens pour fonctionner. 400 K€ sont versés aux clubs au titre de la labellisation. Une partie de cette somme pourrait être considérée comme un crédit de formation.

Anne TOURNIER-LASSERVE regrette d'avoir découvert ce choix important aujourd'hui. Elle est d'avis que l'argent versé aux clubs dans le cadre de la labellisation est là pour les inciter à faire mieux encore et pas pour financer l'OF.

André GIRAUD rappelle que le budget 2018 a été particulièrement difficile à établir et qu'il n'a été bouclé que 2 jours avant le Comité directeur.

Anne TOURNIER-LASSERVE n'est pas contre le fait que les clubs paient une petite somme d'argent pour les formations des Dirigeants et des Officiels si elles sont de qualité.

Valérie SAILLANT constate que les clubs rechignent déjà à envoyer leurs dirigeants suivre des formations. Qu'en sera-t-il si ces formations deviennent payantes ?

Il va falloir bien expliquer aux délégués l'idée de densifier les moyens de fonctionnement de l'OF.

5. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA CSO

➤ Jean-Yves LE PRIELLEC soumet au Bureau les propositions suivantes :

- accueillir comme membre Jean CLIENTI à la place d'Eric JAFFRELOT, appelé à d'autres fonctions ;
- qualifier à la Coupe d'Europe des clubs champions U20, l'équipe Championne de France des interclubs Juniors (U20) et pas le club classé premier à la « Placing table » des Championnats de France U18/U20 ;
- demander aux clubs de transmettre sous 24 heures à la CSO (ou lien internet), jusqu'à 8 jours avant les Championnats de France élite, les performances qualificatives ou améliorant celles-ci, réalisées par leurs athlètes lors de meetings à l'étranger.

Le Bureau fédéral valide ces 3 propositions en sachant que pour la première ce sera au prochain Comité directeur de se prononcer.

➤ La discussion porte ensuite sur le record du monde du 1 500m U20 battu au meeting de Val de Reuil mais invalidé par l'IAAF pour contrôle antidopage tardif (le lendemain) malgré tous les efforts réalisés par les organisateurs du meeting.

Le règlement de l'IAAF stipule en effet que le contrôle doit avoir lieu « après l'épreuve », les contrôles réalisés le lendemain n'étant pas acceptés. Pierre WEISS précise que, suite à l'application de cette règle, 4 records n'ont pas pu être homologués cette année.

Que faire lorsqu'il n'y a pas de contrôle prévu ou que le préleveur est parti avant qu'on se rende compte qu'un record du monde a été battu ?

Pour le 1^{er} point, différentes suggestions sont évoquées : essayer par exemple de savoir quelques jours avant la compétition si un contrôle est prévu et sinon, demander à ce qu'un ordre de mission soit envoyé à un préleveur.

En ce qui concerne le dernier point, un animateur-commentateur devrait pouvoir, en fonction de la liste des engagés, envisager une possibilité de record et prévenir l'organisateur.

André GIRAUD propose de questionner l'AFLD.

➤ Jean-Yves LE PRIELLEC soulève ensuite le problème des équipements des Juges arbitres généraux (JAG) qui n'ont pas eu de dotation en équipement depuis 2000 et qui ont parfois même des difficultés pour obtenir la tenue des jurys lors des Championnats de France. C'est à la fois une question de reconnaissance et de crédibilité.

Le Bureau valide l'achat d'une tenue (haut et bas) pour les JAG.

➤ André GIRAUD revient ensuite sur la proposition faite lors du précédent Bureau par Patrice GERGES de supprimer pour les U18 certaines courses de demi-fond en salle. Le DTN abordera ce sujet à l'Assemblée générale de Lyon.

➤ Le Président annonce la démission de Carima LOUAMI de la Commission des athlètes.

➤ Christian ROGGEMANS attire l'attention du Bureau sur le télescopage le même weekend en février 2018 entre les Championnats de France de lancers longs à Millau et les Championnats de France U18/U20 à Val de Reuil.

6. SUIVI DES DOSSIERS DU BUREAU FEDERAL

- André GIRAUD propose les **représentations estivales** :
- Interclubs
 - ✓ Elite A le 20 mai à Aix les Bains : Daniel ARCUSET
 - ✓ Elite B le 20 mai à Grenoble : Marcel FERRARI
 - Meetings
 - ✓ Baie-Mahault le 12 mai : Daniel ARCUSET
 - ✓ Montgeron le 12 mai : Jean-Yves LE PRIELLEC
 - ✓ Montbéliard le 1^{er} juin : Jean-Marie BELLICINI
 - ✓ Montreuil le 19 juin : Anne TOURNIER-LASSERVE
 - ✓ Nancy le 27 juin : Jean THOMAS
 - ✓ Marseille le 16 juin : André GIRAUD
 - ✓ Sotteville le 17 juillet : Anne TOURNIER-LASSERVE
 - ✓ Monaco le 20 juillet : Daniel ARCUSET
 - ✓ Castres le 25 juillet : Jean-Yves LE PRIELLEC
 - Championnats de France
 - ✓ Courses en montagne à Arrens-Marsous le 3 juin : Christine MANNEVY
 - ✓ Masters à Angers du 15 au 17 juin : Martine PREVOST et Patricia ZUGER
 - ✓ Epreuves combinées-Marche à Oyonnax les 23-24 juin : Christian ROGGEMANS

- ✓ Pointes d'or à Vénissieux les 30 juin/1^{er} juillet : Didier VAREECKE
- ✓ Elite à Albi du 6 au 8 juillet : André GIRAUD
- ✓ Trail à Montgenèvre les 14/15 juillet : Michel HUERTAS
- ✓ Espoirs (U23)-Minimes (U16) à Niort les 14-15 juillet : Daniel ARCUSET et DIDIER VAREECKE
- ✓ Cadets (U18)-Juniors (U20) à Evry-Bondoufle du 20 au 22 juillet : Anne TOURNIER-LASSERVE

- Daniel ARCUSET présente les candidatures d'implantation 2018 et 2019 et rappelle que certaines implantations 2018 sont en attente de confirmation définitive. Il précise que le calendrier hivernal ayant été validé lors du dernier Comité directeur, un appel à candidatures a été lancé pour les championnats hivernaux en salle ainsi que pour tout le hors-stade et la marche 2019.

Suite à ces éléments, le Président propose les **implantations** suivantes :

- ✓ Championnats de France d'Ekiden à Paris le 4 novembre 2018 ;
- ✓ Meeting Méditerranéen de Miramas le 19 janvier 2019 ;
- ✓ Championnats de France Epreuves combinées-Marche en salle à Rennes les 2-3 février 2019 ;
- ✓ Championnats de France Espoirs (U23) et Nationaux en salle à Nantes les 9-10 février 2019.

Ces implantations sont validées.

Anne TOURNIER-LASSERVE souhaiterait plus de présence des membres du Bureau aux Championnats de France autres que les Championnats de France élite.

➤ Michel HUERTAS souligne le très bon accueil reçu à Vittel pour la préparation des **Championnats de France de cross 2019**. L'idée a été émise d'inviter les licenciés USEP et UNSS de la région à participer à un cross le vendredi après-midi. André GIRAUD confirme que les responsables de Vittel sont ravis de cette initiative qui permettrait à la ville qui s'investit beaucoup, de devenir la capitale nationale du cross pendant 3 jours.

La MAIF est d'accord pour participer à ce projet. Des contacts sont pris avec les départements pour les collèges et avec la Région pour les lycées. Il n'y aurait donc aucun impact financier pour la Fédération.

Le Bureau donne son accord pour continuer à peaufiner ce projet. Il est précisé qu'un athlète ne pourra participer qu'à une seule course pendant les 3 jours.

Pierre WEISS aimerait savoir si le parcours de ces Championnats de France de cross a des similitudes avec celui des Championnats du monde qui auront lieu au Danemark.

Il fait part de la préoccupation du Comité des Equipements Sportifs (CES) quant à la durée de finalisation du dossier de classement IAAF du stade d'Aix-les-Bains où doit se dérouler fin mai la finale des Interclubs.

➤ **Point sur l'élaboration des cahiers des charges des compétitions nationales**

Christian ROGGEMANS a constaté que le cahier des charges des Championnats de France n'existe actuellement que sous la forme d'un power-point peu adapté.

Il travaille à l'élaboration d'un cahier des charges général, valable pour tous les Championnats de France, à la fois universel et relativement concis qui réaffirme la prééminence de la FFA.

Il faudra y ajouter des annexes, spécifiques à chaque Championnat, concernant la réglementation sportive mais aussi la communication, le médical, etc.

André GIRAUD remercie Christian ROGGEMANS pour son travail et demande aux membres du Bureau de faire remonter les remarques qui pourraient l'aider dans son travail.

Jean-Marie BELLICINI fait état de la demande du Groupe de travail « Animation » d'intégrer des Animateurs-commentateurs locaux dans l'équipe d'animation lors des différents Championnats de France (hors Championnats de type 1). Une note d'information sera envoyée aux Ligues à ce sujet.

➤ **Point sur l'international**

- Les nouveaux livrets IAAF (*Competition Rules 2018-2019*) sont distribués. Pierre WEISS fait remarquer que les parties concernant le dopage et les règlements juridiques ont été supprimées. Des commentaires (juges-arbitres) ont été ajoutés en vert.

- Pierre WEISS explique ensuite le nouveau système de qualification mis en place par l'IAAF pour les Championnats du monde 2019 et les Jeux Olympiques 2020. Ce système assez complexe, basé non plus sur les performances de qualification mais sur un classement des athlètes épreuve par épreuve (« ranking »), va fondamentalement changer l'athlétisme (voir annexe).

- Une convention conclue avec la Préfecture de Yogo au Japon sera signée à l'occasion du Décanation (intégré dans le Décastar de Talence) auquel participera une équipe japonaise.

- Pierre WEISS rappelle qu'une performance réalisée en salle sur 2000m et qui améliore le record de France en plein est considéré comme record de France absolu (le record de France en salle du 2000m n'existe pas).

- La France organisera la prochaine réunion du G5 à Marseille l'automne prochain.

➤ **Retour sur les Assemblées générales (AG) des Ligues**

Un tour de table permet aux représentants du Bureau fédéral de faire un rapide bilan des Assemblées générales des Ligues auxquelles ils viennent d'assister.

- Bourgogne-Franche-Comté (Jean-Marie BELLICINI) : très nombreux clubs présents ; ambiance sereine ; débats constructifs ;

- Occitanie (Martine PREVOST) : quorum juste atteint ; très peu de questions, longue remise de récompenses ;

- Normandie (Jean-Yves LE PRIELLEC) : AG très calme ; tensions palpables entre les deux anciennes Ligues ;

- Provence–Côte d’Azur (Christian ROGGEMANS) : bonnes présentations ; inquiétudes à propos de l’enquête concernant les clubs qui ne licencient pas certains de leurs adhérents ;
- Centre (Christine MANNEVY) : bonne AG ; présentation des finances à améliorer ;
- Auvergne-Rhône-Alpes (Valérie SAILLANT) : AG sans problème ; ambiance sereine ; peu de questions ;
- Nouvelle-Aquitaine (Jean THOMAS) : bonne participation ; AG intéressante avec l’utilisation du vote électronique ;
- Hauts-de-France (Laurent BOQUILLET) : AG bien préparée, très dynamique ; importance de l’évènementiel ; problème du renouvellement des juges ;
- Île de France (Michel HUERTAS) : AG calme ; beaucoup de délégués aux AG fédérales absents ; aucun représentant des collectivités et de la DRJSCS ; Patricia ZUGER a été honorée de la médaille d’or du CROS d’Île de France ;
- Grand-Est (Patricia ZUGER) : AG tendue avec l’annonce en fin de réunion de la démission du Président ;
- Bretagne (Christine VIRLOUVET) : AG sereine et bien gérée ; présence active du Maire de la ville d’accueil, Pont L’Abbé, qui aimerait y organiser des Championnats de France, même « modestes » ;
- Pays de Loire (Daniel ARCUSET) : bonne AG ; bonnes présentations des intervenants ; peu de questions.

Daniel ARCUSET revient ensuite longuement sur l’AG du Grand-Est pour donner son ressenti.

➤ **Ateliers CNOSF**

André GIRAUD, Anne TOURNIER-LASSERVE, Daniel ARCUSET et Frédéric SANAUUR ont participé à plusieurs ateliers sur la nouvelle gouvernance du sport en France. On ressent des tensions entre le CNOSF et le Ministère des sports. Un document global permettra à la FFA de présenter sa position sur différentes thématiques.

➤ **Conférence ministérielle à l’INSEP** : participation de Daniel ARCUSET

➤ **Clubs qui ne licencient pas leurs jeunes adhérents à la FFA**

Territoire par territoire, il est demandé aux Présidents de Ligues et aux CTS d’être attentifs aux clubs qui ne licencient pas les Eveils athlétiques (U10). Une analyse sera faite au cas par cas.

➤ **Marche nordique**

Martine PREVOST informe qu’une maquette de formation complémentaire à destination des Animateurs de Marche nordique a été présentée au CNOSF pour que la FFA soit bien présente dans le secteur du sport-santé.

Deux grandes manifestations sont prévues :

- une « Journée nationale de la Marche nordique » le 6 octobre 2018 qui exploitera le nouvel outil numérique « le contrôle technique » pour donner des conseils personnalisés aux participants après leur évaluation ;
- une activité dans le cadre de l’opération « Printemps de la Marche nordique » en mai/juin (cette année « Nordic Relais »), plus particulièrement destinée aux clubs pour qu’ils se différencient des autres structures proposant l’activité marche nordique.

➤ **Plan de développement**

André GIRAUD a assisté à la dernière réunion du Groupe de travail spécifique. Il a été, entre autres, proposé que le terme de « Running » remplace celui de « hors stade ».

➤ **Cluster « Grand Paris Sport »**

Anne TOURNIER-LASSERVE précise que cette structure, sorte de grand campus, rassemblera des universités, des grandes écoles, des laboratoires et instituts de recherche, des centres de formation, toujours dans le cadre du sport et du handisport.

De gros investissements sont prévus : un hôpital, divers équipements sportifs, une importante plateforme numérique (ville sportive numérique).

Les Fédérations sont invitées à y installer leur siège social et à profiter des installations (auditorium, salles de réunions, etc.) qui seront mutualisées.

Le Conseil d'administration sera mis en place le 16 mai en présence de Tony ESTANGUET. Toutes les Fédérations sportives sont invitées. Des représentants du CNOSF, des élus de l'agglomération, des représentants du monde sportif du département et Madame la Préfète seront également présents.

André GIRAUD est d'accord pour que la FFA soit présente le 16 mai mais cela ne veut pas dire que la Fédération y installera son siège.

Il faut d'abord bien connaître tous les tenants et aboutissants avant de prendre la moindre décision.

Anne TOURNIER-LASSERVE précise qu'assister au Conseil d'administration ne constitue pas un engagement de déménagement. Cela montre simplement que la FFA s'intéresse au projet. Le monde sportif doit être bien représenté et pas seulement les chercheurs et les politiques.

➤ **Comités départementaux et « Pass Athlé »**

Dans le cadre du plan de développement 2018-2024, le déploiement du Pass'Athlé sur tout le territoire est un des axes clé de la structuration des clubs en favorisant ainsi les bonnes pratiques chez les jeunes.

Les 30 premiers Comités départementaux qui organiseront des journées départementales Pass'Athlé pour les licenciés EA (U10) et PO (U12) bénéficieront d'un soutien financier, sur la base d'un forfait de 500€, et matériel avec un passeport offert à chaque licencié présent lors de la journée Pass'Athlé.

André GIRAUD confirme que le Pass Athlé est un très bel outil, mais pas assez promu sur le terrain.

Des membres du Bureau font remarquer que c'est un outil administrativement assez lourd à remplir et qu'il faut acheter les carnets et les badges. Pour tout renseignement, il faut contacter Philippe BOIDE.

Le Bureau fédéral donne son accord pour le lancement de cette opération qui a été budgétée.

➤ **Renouvellement de l'agrément collectif au titre de l'engagement de service civique**

Le Bureau fédéral du 21 mars 2015 avait acté la demande d'agrément collectif au titre de l'engagement de service civique qui prend fin le 31 août 2018.

Le Bureau est d'accord pour renouveler cette demande d'agrément pour la période 2018-2021 (une circulaire sera diffusée à cet effet).

➤ **Information**

La réunion du Bureau fédéral prévu le 18 juillet est annulée.

Le Comité directeur du 30 juin pose problème avec, entre autres, le meeting de Paris et les finales des Pointes des pointes d'or.

Ce Comité directeur pourrait avoir lieu à une autre date.

Jean-Marie BELLICINI, Secrétaire général, avec l'aide de Patricia ZUGER, Secrétaire générale adjointe et d'Alain MARTRES, Chargé de mission auprès du Bureau fédéral.

SYSTEME DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DU MONDE

LE CLASSEMENT MONDIAL DE L'IAAF

L'IAAF a mis en place un nouveau système de qualification pour les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques. Ces nouvelles dispositions ont fait l'objet de la Circulaire 2018/14 et de l'Annexe A de la Circulaire 2018/13. Le but de la présente note est d'en faire un résumé qui ne prétend pas reprendre l'intégralité des aspects de ce nouveau système très complexe.

Fini ce tableau de performances qui devaient être réalisées avant une certaine date limite. En effet, il a été prouvé que, le jour de la clôture de la période de qualification, s'étaient qualifiés plus d'athlètes (ou pas assez) dans une épreuve donnée par rapport au nombre espéré !

L'IAAF a donc pris le problème à l'envers et a décidé d'abord combien d'athlètes participeront aux **Championnats du Monde de Doha** (la procédure pour les relais – 16 équipes - est différenciée):

- . 56 coureurs de 100m et de 200m
- . 48 de 400m et 800m
- . 45 de 1500m et 3000m steeple
- . 42 au 10000m
- . 40 sur les haies (100H, 110H, 400H)
- . 32 dans tous les concours
- . 24 pour le décathlon et l'heptathlon
- . 100 pour le marathon
- . 60 pour les 20 et 50km marche

Pour être qualifié, il y aura trois possibilités

- . toujours des minima, délibérément très relevés qui ne devraient permettre qu'à 5 ou 6 athlètes de se qualifier par épreuve !
- . les vainqueurs de la Diamond League ou des Challenges de l'IAAF (marche, épreuves combinées, marteau) = 2 athlètes maximum par épreuve.
- . l'énorme majorité sera qualifiée selon le « classement mondial de l'IAAF » arrêté à la date du 6 septembre 2019.

LE CLASSEMENT MONDIAL DE L'IAAF

Il est basé sur les résultats d'environ 10 000 compétitions dans le monde chaque année

1. Principes

Le classement mondial s'effectue dans toutes les épreuves d'athlétisme individuelles du programme des Championnats du Monde de l'IAAF ; (Il existe également un classement des épreuves sur route).

Il n'est pas basé sur un seul résultat mais sur la **performance moyenne** réalisée dans un certain nombre de compétitions au cours d'une période de temps donnée (cf. §3).

2. La Performance moyenne

Elle est calculée sur un certain nombre (cf. §3) de **Scores de performance**, dont chacun combine deux composantes : le résultat et la place.

Points Résultat Il s'agit de la conversion en points selon les Tables de cotation de l'IAAF - par exemple, le temps de 10.02 sur 100m se traduit par 1199 points

Points Place Il s'agit d'un bonus selon le classement de l'athlète dans la compétition. Ce bonus dépend de la place et du type de compétition. Par exemple, le fait de remporter une épreuve d'un meeting de la Diamond League (DL) donnera un bonus de 200 points. (cf. tableau en §4)

Score de performances : c'est l'addition des **points « résultats »** et des **points « place »**. Dans l'exemple ci-dessus : $1199 + 200 =$ un score de performance de 1399 pts

Performance moyenne : la moyenne des meilleurs scores de performance obtenus par un athlète au cours d'une durée donnée (cf. §3) déterminera son **score de classement** et, par conséquent, sa position dans le

classement de l'épreuve - voir l'exemple de calcul ci-dessous d'un coureur de 100m.

Compétition	Résultats	Points «résultats»	Place	Points «place»	Score de performance
Championnats du Monde	10.05	1189	8	185	1374
Meeting de DL	10.10	1172	4	140	1312
Meeting Challenge IAAF	10.02	1199	1	140	1339
Championnat national	10.12	1165	1	100	1265
Meeting AEA	10.15	1155	3	70	1225
Score de classement (moyenne de 5 scores de performance)					1303

3. Période de classement et Scores de performance requis

Pour toutes les épreuves (sauf celles qui figurent dans le tableau ci-dessous), la période de classement est de **12 mois** ; **un minimum de 5 scores de performance** est requis afin de déterminer le score de classement.

3000m SC et 5000m	12 mois	3 scores de performance
10000, Marathon, 50k marches & Ep. Comb	18 mois	2 scores de performance
Autres courses sur route & 20Km marche	18 mois	3 scores de performance

4. Points « place »

Les points « place » sont attribués en fonction de la place de l'athlète et de la catégorie de la compétition à laquelle il participe (cf. §5).

Place	OW	DF	GW	GL	A	B	C	D	E	F
1 ^{ère}	350	240	200	170	140	100	60	40	25	15
2 ^{ème}	310	210	170	145	120	80	50	35	21	10
3 ^{ème}	280	185	150	130	110	70	45	30	18	5
4 ^{ème}	250	170	140	120	100	60	40	25	15	

5 ^{ème}	230	155	130	110	90	55	35	22	12	
6 ^{ème}	215	145	120	100	80	50	30	19	10	
7 ^{ème}	200	135	110	90	70	45	27	17		
8 ^{ème}	185	125	100	80	60	40	25	15		
9 ^{ème}	130									
10 ^{ème}	120									
11 ^{ème}	110									
12 ^{ème}	100									

5. Type et catégories de compétitions

OW Jeux Olympiques

Championnats du Monde Seniors de plein air

DF Finales de la Diamond League

GW autres championnats IAAF (salle, cross, semi-marathon, marche ...) meetings de la Diamond League

GL Championnats Europe plein air (Berlin 2018) et salle (Glasgow 2019)

épreuves des challenge de l'IAAF (Ep. Comb. marche, marteau), marathon IAAF Label Or

A Epreuves du Challenge Mondial IAAF et du circuit IAAF en salle

B Marathon Label Bronze IAAF

Jeux de la Francophonie, Universiade, Meetings AEA Premium,

Championnats d'Europe par équipe (seniors et épreuves combinées), Championnats Nationaux seniors

C Championnats du monde Juniors (y compris cross et marche),

Championnats d'Europe U23,

meetings AEA Classic,

Jeux Méditerranéens

D Meetings AEA en salle

Championnats d'Europe U20

Championnats nationaux en salle, sur route et de marche

E Matches internationaux (si permis IAAF ou AEA délivré !),

Meetings nationaux à participation internationale effective

F Meetings nationaux sans participation d'athlètes étrangers

6. Cas particuliers

Des points peuvent être ajoutés ou soustraits selon les circonstances qui peuvent avantager ou désavantager l'athlète :

- Vent pour les épreuves de sprint et les sauts horizontaux.
- Course en descente dans les épreuves sur route
- Chronométrage manuel

Des points bonus sont attribués pour les performances qui améliorent ou égalent un record du monde. Ils diffèrent selon qu'il s'agit d'une compétition majeure ou d'une compétition similaire.